



Refus de délivrance carte pro sécurité

Par **Freeman2010**, le **31/10/2010** à **16:50**

Bonjour,

Je viens auprès de vous parce que je n'ai plus de choix. Pendant huit ans j'ai exercé le métier d'agent de sécurité mais en 2005, j'ai été condamné à un an de prison avec sursis pour escroquerie, et en 2007 condamné à payer une amende pour avoir indûment tenter d'obtenir des papiers administratifs. J'ai payé ma dette et je travaillais toujours comme ADS. Avec la nouvelle loi sur le métier de la sécurité qui exige une carte professionnelle délivrée par la préfecture, ayant un CDI et 2 enfants, je fais la demande qui m'a été refusée alors que mon bulletin 3 est vierge.

Que dois-je faire pour pouvoir retrouver le seul métier que je sais faire. Depuis, suis logé au 115 suite à mon chômage. Aidez moi svp, mes enfant vivent une misère incroyable. Je commence a craquer.

Par **jeetendra**, le **31/10/2010** à **17:30**

[fluo]Délégué du Médiateur de la République[/fluo]

Jean-Claude DELAMARE

Préfecture du Val-de-Marne 21-29 avenue du Général-de-Gaulle94000Créteil
Adresse

21-29, avenue du Général-de-Gaulle

94000 Créteil

Téléphone : 01 49 56 63 75

Bonsoir, votre situation est très délicate, meme si vous arrivez à obtenir auprès du Procureur de la République la non mention de ces deux condamnations le Préfet pourra encore vous opposer un refus de délivrance de la carte professionnelle d'agent de sécurité, la solution c'est de vous adresser au Délégué du Médiateur de la République à Créteil pour voir ce qu'il y a lieu de faire compte tenu de votre situation familiale. En 2012 tout cela sera fini (alternance), cordialement.

Par **Freeman2010**, le **01/11/2010** à **13:22**

Salut, Merci beaucoup pour l'info, j'envois un courrier au délégué du médiateur de la république et je vous tiens au courant de la suite. une fois de plus merci encore

Par **jeetendra**, le **01/11/2010** à **14:18**

bonjour, de rien, tenez bon, courage et bonne journée à vous, à votre famille.